

ÉTUDE DE MM<sup>ES</sup>

**DE DARDEL, MOUTINOT, SCHMID, FERRAZINO, DEFERNE & SCHNEIDER**

AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

Jean-Nils de Dardel  
Laurent Moutinot  
Jean-Bernard Schmid  
Christian Ferrazino  
Olivier Deferne  
Jacques-André Schneider

Monsieur Laurent KASPER-ANSERMET  
Juge d'instruction  
Palais de justice  
Case postale 414  
1211 Genève 3

CCP 12-11894-9

Téléphone (022) 21 53 03 ND/MG  
21 36 97

1204 Genève, le 9 septembre 1987  
20, Promenade Saint-Antoine (Entrée rue Maurice 2)

**Concerne** : P.P. 2018/80/KA/bs

---

Monsieur le Juge d'instruction,

J'accuse réception de votre courrier du 7 septembre 1987.

Je vous confirme la prise en charge de principe, dans les limites énoncées par l'expert, de l'avance des frais de la contre-expertise.

Bien entendu, je réserve expressément la prise en charge définitive des frais de contre-expertise, selon le résultat de celle-ci et selon l'issue de la procédure pénale.

Veillez agréer, Monsieur le Juge d'instruction, l'expression de mes sentiments distingués.

Nils de DARDEL, avt